



Serge Moreau  
Maire

*Baume-les-Messieurs*



**PROCES-VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
*Séance du vendredi 14 juin 2024 à 18h30*

*Présents :*

Mesdames Marie DULAU & Evelyne MAITRE.

Messieurs Patrick BOUDOUX, Alain BOURREAU, Serge MOREAU, Patrick PERRIN & Olivier SCHRANZ.

*Absents :*

Julien BRANDT (donne pouvoir à Monsieur PERRIN), Till MEYER (donne pouvoir à Monsieur MOREAU) & Bernadette ZYGMUNT (donne pouvoir à Madame MAITRE).

Madame Marie DULAU est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal, en date du 30 mai 2024, est approuvé par l'ensemble de l'assemblée et signé.

**ORDRE DU JOUR :**

*1. Finances*

*Analyse prospective des investissements 2024/2028 : Présentation par Monsieur Jean-Luc LAVIER, conseiller aux décideurs locaux*

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Lavier conseiller aux décideurs locaux (anciennement trésorier à Voiteur puis Bletterans notamment) a conduit une analyse prospective des finances de la commune. Cette étude devait permettre une analyse des comptes de la commune et ainsi évaluer la faisabilité des investissements projetés les trois prochaines années.

Deux questions se posaient : ces investissements sont-ils compatibles avec les ressources de la commune et dans quelle mesure assurer leur financement ?

Parallèlement, Monsieur le Maire rappelle que notre commune fait cette année l'objet d'un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes concernant notre patrimoine monumental c'est-à-dire les monuments inscrits et classés. Les retours sont pour l'instant assez positifs hormis l'appréciation qui est portée sur la souscription d'un prêt en 2022 alors même que notre trésorerie était suffisante. Il est rappelé que ce prêt a été souscrit à ce moment-là car le taux (près de 1%) était très profitable à la collectivité et sera nécessaire au financement des investissements en 2025 (toitures abbaye).

Monsieur Lavier expose les résultats de son analyse. Il rappelle que les éléments concernant les investissements à venir ont été transmis par la commune, il dispose par ailleurs d'une très bonne connaissance de la comptabilité de la commune qu'il suit depuis longtemps.

Ainsi pour l'exercice 2024, les investissements prévus sont de l'ordre de 928 000 euros TTC, 1 868 000 euros TTC en 2025, 1 299 760 euros TTC en 2026 et 900 400 euros TTC en 2027. Montants conséquents pour une commune de notre taille.

Evidemment les investissements envisagés feront l'objet de subventionnements et sur le montant acquitté TTC la commune récupèrera le Fond de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA). Il est rappelé que contrairement aux personnes morales de droit privé, les communes supportent la TVA et elle récupère, deux ans plus tard, le FCTVA soit 16,404 % du montant TTC.

Monsieur Lavier indique qu'au regard des investissements programmés et de ce décalage de deux exercices il pourrait être opportun de recourir à des prêts relais pour le montant du FCTVA à percevoir avec un remboursement in fine. Monsieur le Maire précise que ceci dépendra d'autres facteurs tels que les résultats des régies. La trésorerie actuelle ne rend pas nécessaire la souscription d'un prêt relais pour l'exercice 2024. Le FCTVA à percevoir en 2025 sera cependant très faible au regard du montant des TVA payés dans l'exercice.

Monsieur le Conseiller aux décideurs locaux souligne ainsi les problèmes de trésorerie pouvant se présenter ; eu égard d'une part au décalage du FCTVA et d'autre part au versement décalé des subventions obtenues.

En plus de cette analyse des investissements à venir, qui confirme la bonne gestion de la commune, et sa forte capacité d'investissement, Monsieur Lavier présente un deuxième document permettant de voir une analyse des données comptables de la commune, par chapitre, d'un point de vue rétrospectif de 2019 à 2023 et d'un point de vue prospectif de 2024 à 2030.

Parmi ces données, il faut prendre en compte le provisionnement effectué par la commune durant chaque exercice comptable et ce, dans le cadre du litige avec ECLA, qui naturellement grève nos résultats. La réalité de cette analyse se confirmera au moment du jugement définitif concernant ce dossier. Monsieur le Maire rappelle qu'à ce jour aucune date d'audience n'a été communiquée à la commune.

Monsieur Lavier présente les outils permettant d'analyser la santé financière de la commune à partir du résultat.

Il s'agit de la Capacité d'Autofinancement (CAF) brute et nette. La CAF brute est égale aux recettes courantes de fonctionnement moins les dépenses courantes de fonctionnement. La CAF brute de la commune était positive de 2019 à 2023 et l'analyse prospective la maintient positive jusqu'en 2030. La CAF nette correspond à la trésorerie restante disponible une fois le capital remboursé.

Celle-ci est donc en dents de scie, cependant elle est en moyenne, à Baume-les-Messieurs et par habitants de 1000 euros depuis 2015 quant au niveau départemental elle était en moyenne de 237 euros en 2022 et 182 euros en 2021. Dans les années à venir la CAF brute reste positive sauf en 2025 puisque l'analyse a pris le parti d'envisager une issue défavorable à la commune dans le cadre du litige avec ECLA. Monsieur Lavier précise qu'une CAF brute négative n'est pas dramatique dès lors que nous sommes en mesure de l'expliquer.

Avant de quitter l'assemblée, le Conseiller aux décideurs locaux conclue sa présentation en soutenant positivement la faisabilité des projets et des investissements envisagés même si cela dépendra aussi des éventuelles variations de résultats des régies.

Monsieur le Maire remercie vivement Monsieur Lavier pour le travail mené et l'analyse prospective qui a été réalisée.

## 2. Marché public – Logis abbatial

*Attribution des marchés de travaux et financement initial.*

Le 17 novembre 2023, le Conseil municipal avait approuvé l'Avant-projet Définitif concernant les travaux du logis abbatial pour un montant de 1 425 000 € HT. A la suite de cela, un marché public a été lancé. Il est maintenant venu le temps de l'attribution des marchés de travaux. La commission Appel d'Offres a donné son avis sur les différentes offres.

A l'unanimité, le Conseil suit l'avis de la commission et les marchés sont attribués comme suit :

Lot	Attributaire	Montant attribué HT
LOT 1 - MACONNERIE / PIERRE DE TAILLE	JACQUET CP : 21300 Cocontractant : HUSSOR ERECTA (68650 - Cotraitant groupement solidaire)	485 000,00 €
LOT 2 - CHARPENTE	SAS PATEU & ROBERT CP : 25000	256 951,00 €
LOT 3 - COUVERTURE	SAS PATEU & ROBERT CP : 25000	384 150,00 €
	<b>TOTAL HT</b>	<b>1 126 101,00 €</b>

Ainsi, nous sommes légèrement en dessous des montants du marché prévu. Le montant total de l'opération passe de 1 425 000 à 1 313 716 € HT plus 262 743 € de TVA (à récupérer deux ans plus tard) soit un montant total de 1 576 459 €.

## 3. Domaine

*Projet d'alignement rue du Calvaire – Parcelles AB 83 et 257.*

Le 20 juillet 2023, Monsieur Alban Vuilleme, géomètre-expert, a dressé un procès-verbal de bornage rue du Calvaire. La demande émanait de Monsieur Philippe LORMÉE et ce procès-verbal aurait pour conséquence la réduction du domaine public puisque la parcelle AB 83 propriété Lormée est agrandie sur le domaine public. Monsieur le Maire précise que cette modification réduit la propriété publique de la commune en faisant notamment passer le mur existant en bord de rue à la propriété de Monsieur Lormée.

Par ailleurs, ce projet ne présentant aucun intérêt public pour la commune eu égard à la géographie des lieux tout en réduisant notre domanialité, à l'unanimité l'assemblée refuse la signature du procès-verbal présenté.

### Questions diverses

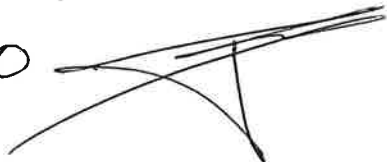
- Le Café Associatif Baumois (CAB) organise plusieurs petits concerts durant la saison. Ces concerts souvent gratuits ou au chapeau ne seraient pas viables si l'association qui dispose de peu de moyens devait payer la SACEM. La Mairie qui a souscrit un abonnement forfaitaire annuel auprès de la SACEM, sera l'organisatrice avec le concours du CAB. Il est précisé que ces concerts permettent d'animer l'abbaye et de créer de l'activité en période estivale. Plusieurs élus émettent cependant des réserves car ils jugent nécessaire, en contrepartie, un véritable engagement de la part du CAB et de ses membres lors des divers événements communaux.
- Le planning des permanences lors du premier tour des élections législatives est validé comme suit :

8h – 10h	10h – 12h	12h – 14h	14h – 16h	16h – 18h
Evelyne MAITRE	Patrick PERRIN	Olivier SCHRANZ	Marie DULAU	Patrice MARGUET
Alain BOURREAU	Gilles MICHAUD	Patrick BOUDOUX	Nordine BENDAHMANE	Evelyne MAITRE

- Madame Colette Maitre a effectué une requête auprès de la commune concernant la problématique d'arbres bordant la voie communale en Villeneuve. Le présent dossier pose problème depuis 1991. Pour Madame Maitre beaucoup de paroles ont été dites mais les actes nécessaires à la formalisation de plusieurs points n'ont pas été dressés. Une lettre recommandée avec avis de réception sera envoyée aux intéressés pour demander l'élagage des arbres litigieux.

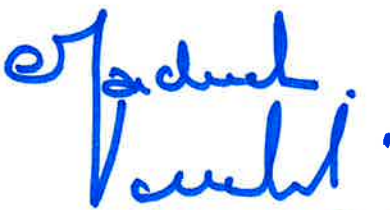
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h30.

Le Maire, Serge MOREAU :

P.O. 



La Secrétaire de séance, Madame Marie DULAU :

  
P.O.